



EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Mairie de Blaye (33390)

L'an deux mille vingt et un le 5 juillet, le Conseil Municipal de la Commune de Blaye étant assemblé en session ordinaire, salle du conseil municipal, après convocation légale en date du 29 juin 2021, sous la présidence de Monsieur Denis BALDES Maire de Blaye.

Etaient présents :

M. BALDES, Maire.

M. BROSSARD, Mme GIROTTI, M. CARREAU, Mme MERCHADOU, M. SABOURAUD, M. SERAFFON, Adjoint, Mme HIMPENS, Mme PAIN-GOJOSSO, M. RIMARK, Mme GRANGEON, M. CASTETS, Mme LUCKHAUS, M. DURANT, Mme DUBOURG, M. ELIAS, Mme BAYLE, Mme THEUIL, Mme BAUDERE, Mme HOLGADO, Mme SENTIER, M. MOINET, Mme ZANA, M. GADRAT, Conseillers Municipaux.

Etaient excusés et représentés par pouvoir:

Mme SARRAUTE à Mme GIROTTI, M. RENAUD à Mme SENTIER

Etait absent:

M. CARDOSO

Conformément à l'article L - 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme THEUIL est élue secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Conseillers en exercice : 27
Conseillers présents : 24
Conseillers votants : 26

Pour : 26
Contre : 0
Abstention : 0

13 – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'OFFICE DE TOURISME DE BLAYE POUR L'ORGANISATION DE LA MANIFESTATION LES BASTIONS DE BLAYE - AUTORISATION DU MAIRE À SIGNER

Le Conseil Municipal délibère à l'unanimité

Afin d'étoffer l'offre culturelle et touristique sur son territoire, la Ville de Blaye a prévu l'organisation du festival « Les Bastions de Blaye » et s'est rapprochée de l'Office de Tourisme de Blaye qui sera chargée de la vente des places du festival.

Pour ce faire, une convention de partenariat est nécessaire, laquelle définit les engagements des deux entités.

La manifestation « Les Bastions de Blaye » est prévue du vendredi 20 août 2021 au 22 août 2021.

A l'issue de la manifestation, la Ville de Blaye fera parvenir à l'Office de tourisme un titre de paiement qui correspondra à 90% du montant des prestations vendues. Le taux de la commission appliqué par l'Office de tourisme pour la vente des places du festival est fixé à 10 % du montant des prestations vendues.

Les recettes seront encaissées au chapitre 70 du compte 70688 du budget principal.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec l'Office de Tourisme de Blaye pour l'organisation de la manifestation « Les Bastions de Blaye » et tous les documents y afférents.

La commission n°2 (Culture / Tourisme/ Unesco/ Jumelages/ Animation Patrimoniale) s'est réunie le 21 juin 2021 et a émis un avis favorable.

La commission n°6 (Finances / Ressources Humaines) s'est réunie le 28 juin 2021 et a émis un avis favorable.

Fait et adopté à l'unanimité en séance, les jours, mois et an susdits :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-Préfecture le 08/07/21
Identifiant de télétransmission : 033-21330058500014-
20210705-65375-DE-1-1

Commune de Blaye
Pour le Maire empêché,
Madame Béatrice SARRAUTE



Béatrice Sarraute